



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
CANTON DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Date de la  
convocation :  
20/01/2022

Date d'affichage :  
24/01/2022

Membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Représentés : 6  
Votants : 28

L'an deux-mil-vingt-deux, le trente-et-un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Abri Couvert Jean Rostand, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, le Maire.

**Étaient présents :**

M. É. BAREILLE, Mme M. BOISANTE, M. J.P. DEMARQUAY, Mme L. SIMON PAROUTY, M. A. EL MIMOUNI, Mme S. SUNGKUR, M. V. WEILER, Mme N. CHARPENTIER, M. R. BENYACHOU, S. BARDY, Mme C. PEREIRA DE FREITAS, M. A. BOUALI, M. D. GBANDE-GABTO, Mme C. VEYSSADE, M. S. MINAMONA, M. D. BEZOL, M. D. EUDE, Mme C. MERCIER, M. J. CARLAT, Mme S. LEMMENS, M. J. DUMOULIN et Mme A. AMRANE\_

**Étaient absents et représentés :**

Mme C. COLVILLE, (pouvoir donné à M. É. BAREILLE)  
Mme F. CELESTIN, (pouvoir donné à Mme C. VEYSSADE)  
Mme H. DEMAN, (pouvoir donné à Mme M. BOISANTE)  
Mme M. DOUHANE, (pouvoir donné à M. R. BENYACHOU)  
M. P. MARCHAL, (pouvoir donné à M. V. WEILER)  
Mme K. GALBRUN, (pouvoir donné à Mme C. MERCIER)

**Étaient absents non représentés :**

M. N. NOVIANT

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent WEILER

**N° 2-01: PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 SUIVI DU DÉBAT**

VU l'article L 2312-1 et 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-99 du 7 août 2015 et le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016,

ENTENDU l'exposé du rapporteur concernant les orientations générales du budget pour l'année 2022.

VU le débat qui a suivi la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) de l'année 2022 pour la commune de Vert-Saint-Denis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 28
- nombre de vote « pour » :21

- nombre de vote « contre » : 6 (D. EUDE, C. MERCIER, J. CARLAT, K. GALBRUN  
pouvoir donné à Mme C. MERCIER, S. LEMMENS, J. DUMOULIN)
- nombre d'abstention(s) : 1 (A. AMRANE)

**ACTE les orientations budgétaires 2022,**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus,  
À Vert-Saint-Denis, 1<sup>er</sup> février 2022

Le Maire,

Éric BAREILLE

